Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N°23.043
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

BATIMENT
Affaire suivie par : B. VALLERAY

Bâtiment – Signature d'un devis pour l'achat et la pose de portes palières pour des logements communaux au sein du groupe scolaire E. Herriot

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de remplacer les portes palières de trois logements communaux situés au sein de l'école E. Herriot en raison de leur vétusté ;

Considérant que trois devis ont été reçus ;

Considérant que la société AAH propose l'offre économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins exprimés par la commune ;

Considérant que cette proposition a été retenue et qu'il convient d'accepter le devis correspondant avec la société susmentionnée.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société AAH 14 Avenue de la Croix Blanche 91700 Ste Geneviève des Bois pour la fourniture et la pose de portes palières blindées pour trois logements communaux au sein du groupe scolaire E. Herriot.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de ces travaux s'élève à 9 650,00 €HT, soit 10 615,00 €TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 17/03/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230317-23-043a-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/03/2023
Affichage : 17/03/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL
Signé numériquement le 17/03/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)